

St-Maurice, le 16 février 2024

Interpellation :

(selon art. 29 du Règlement du Conseil général)

« Comment choisir son mode de chauffage futur en fonction du CAD SATOM SA »

Lors de la séance du Conseil Général du 12 décembre 2023, nous avons reçu des précisions sur l'extension du chauffage à distance de la SATOM SA à notre commune.

Le changement du mode de chauffage est une préoccupation actuelle pour de nombreuses habitations (fin de vie des installations, subsides, rapport CECB+, fin de l'utilisation des énergies fossiles ...).

Afin de pouvoir planifier les modifications et démarches nécessaires dans un avenir proche ; je me permets d'adresser les questions suivantes au Conseil Communal :

- Est-on certain de la venue du chauffage à distance de la SATOM SA ?
- Si oui, est-ce que nous avons une date prévisionnelle de mise en service ?
- Est-ce qu'un plan de la zone pouvant être raccordée existe ?
- Est-ce que l'option CAD SATOM SA peut être reprise dans les rapports CECB+ ?
- Dans la perspective des futurs raccordements, est-ce que la commune soutiendra les demandes de prolongations des chauffages actuels en fin de vie auprès du canton ?

Je remercie le Conseil Communal de l'attention portée à cette interpellation.

Mireille Brouchoud